

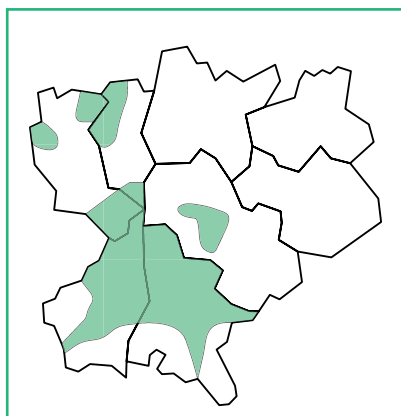
CAS TYPE CAP LAIT SPÉ-RA03

CAPRINS LIVREURS DE LAIT SPÉCIALISÉS ZÉRO PÂTURAGE AVEC MISES BAS DE SAISON



I UMO, 36 ha, 170 chèvres, 153 000 l de lait

La région Rhône Alpes est très diverse sur le plan pédoclimatique : zones de montagnes humides et sèches, de collines, de plaines,...



Ce type de système peut être localisé sur l'ensemble des zones de collecte laitière de Rhône-Alpes.

Sa situation géographique peut cependant induire des assolements un peu différents entre des élevages situés au Nord de la région où les prairies naturelles sont majoritaires et ceux au Sud où l'implantation de luzerne est possible.

Le système décrit dans cette fiche est plutôt localisé dans le Nord de la région Rhône-Alpes.

Pour dégager un revenu, ce type d'exploitation doit :

- viser l'autonomie fourragère,
- avoir une bonne maîtrise technique de l'ensemble du processus de production et être productif à la chèvre.



LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les animaux ne sortant pas, **toutes les surfaces doivent être mécanisables.**

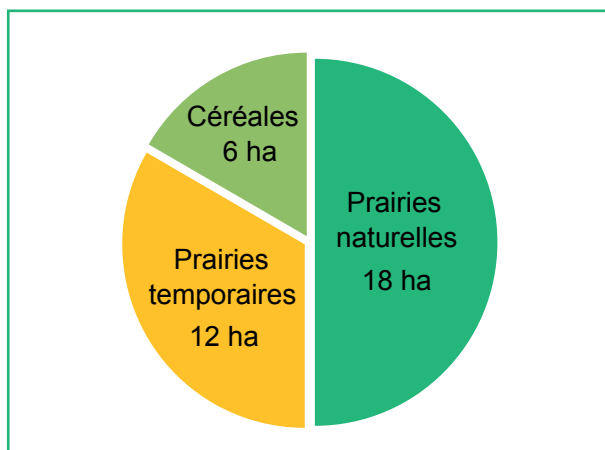
La surface de l'exploitation doit être adaptée au potentiel agronomique des terres pour assurer l'autonomie fourragère.

Des prairies multi espèces sont implantées pour être récoltées en foin. Quelques hectares

de cultures pures de luzerne ou de trèfle violet peuvent être réservés à l'affouragement en vert.

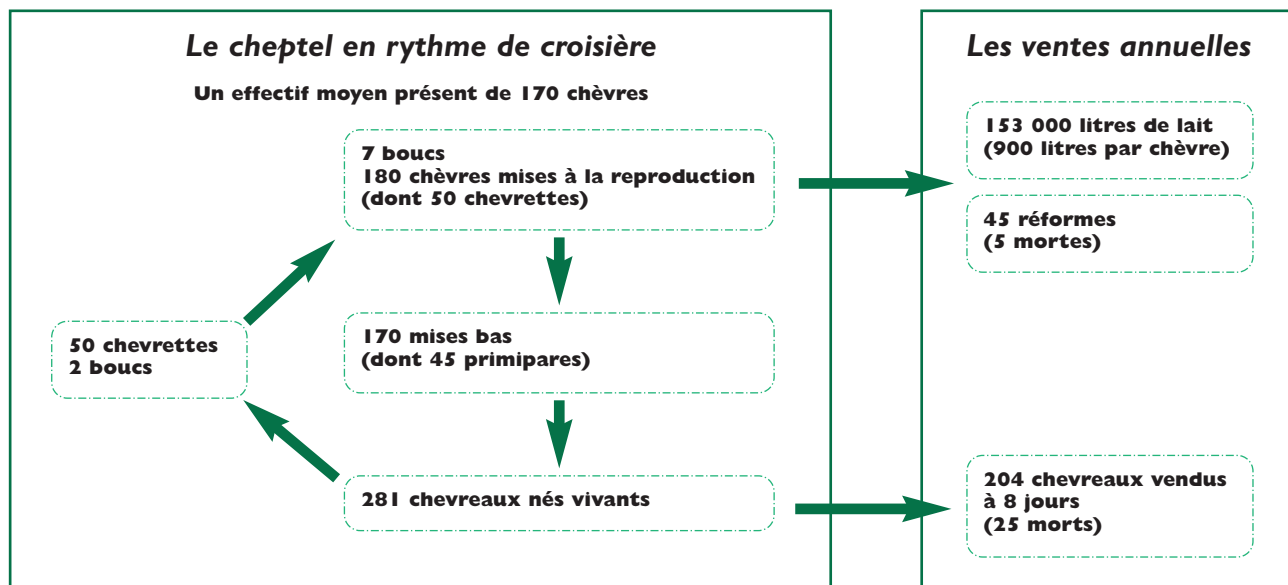
Toutes les céréales sont autoconsommées et assurent une partie des besoins en paille.

> Assolement



Rhône-Alpes

LA CONDUITE DU TROUPEAU



Le troupeau met bas en 6 à 8 semaines au début de l'année.

Ce choix de mises bas **en saison et en lot unique** va permettre :

- de faciliter la gestion technique du troupeau, notamment au niveau de l'alimentation,
- un arrêt complet de la traite pendant 5 à 6 semaines au moment des fêtes de fin d'année.

Dans ce type d'exploitation, l'insémination animale est pratiquée, 30% des chèvres sont ainsi inséminées : l'objectif étant d'atteindre au minimum 50% des chevrettes issues de boucs améliorateurs.

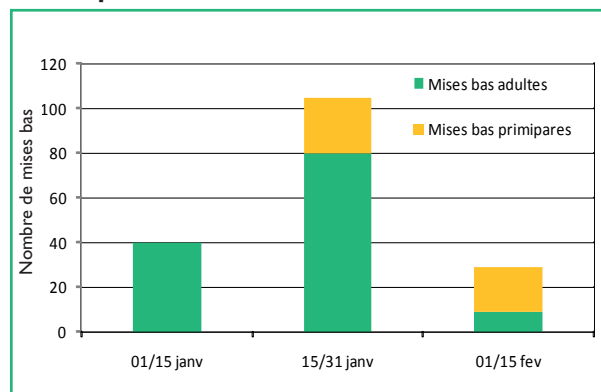
30 % des boucs (issus d'IA) sont renouvelés tous les ans.

Faute de temps et de place dans les bâtiments, les chevreaux sont vendus à 8 jours.

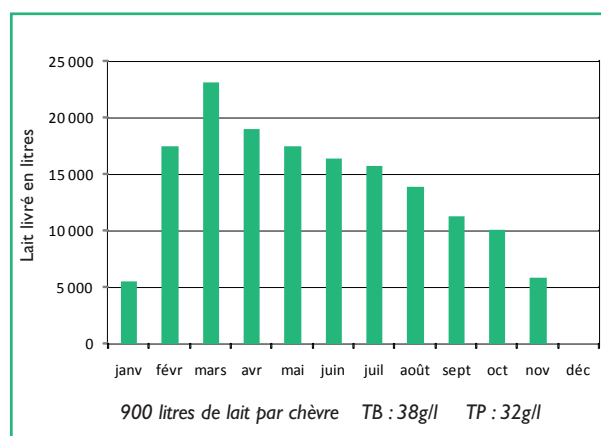
Dans le cas d'élevage adhérent au schéma de sélection, la vente de quelques reproducteurs est envisageable.

Le taux de renouvellement est de 28%.

> La répartition des mises bas



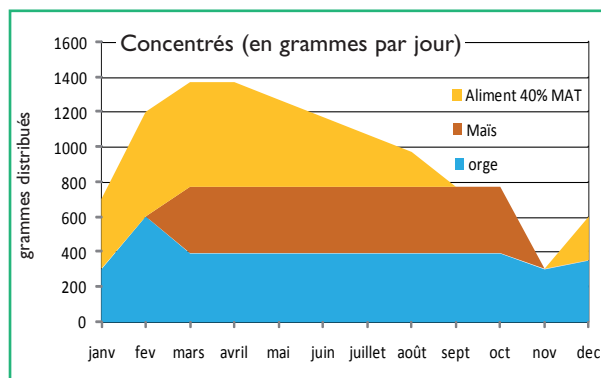
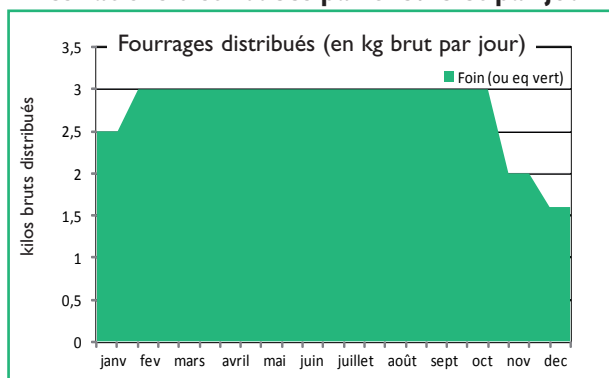
> La production laitière du troupeau





L'ALIMENTATION DU TROUPEAU

> Les rations distribuées par chèvre et par jour



> Les besoins annuels en fourrages et concentrés

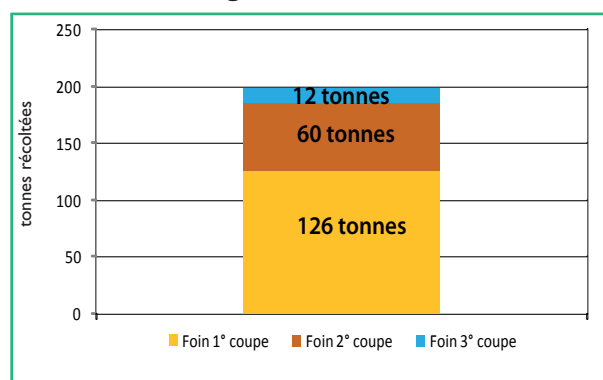
	En kg brut distribué par an		En tonnes brut Total troupeau
	Par chèvre	Par chevrette	
Foin	1 000	400	197
Orge produite	141	0	24
Maïs	93	0	15,8
Aliment 40 % de MAT	116	0	19,8
Aliment chevrettes	0	150	7,8
TOTAL CONCENTRÉS	350	150	67,4

CONCENTRÉS CHÈVRE
350 kg par chèvre
soit 390g/litre de lait

AUTONOMIE ALIMENTAIRE
(fourrages et concentrés)
MS 83%
UFL 71%
PDI 63%

La substitution de tout ou partie du foin par de l'affouragement en vert entre le 15 avril et le 30 septembre est possible. Cette solution nécessite cependant des investissements en matériel importants et un bâtiment prévu pour ce type de fourrage. Cette pratique intéressante pour la qualité de la ration va générer environ une heure de travail supplémentaire tous les jours. En absence de pâturage, elle est obligatoire pour les élevages en AOC Rigotte de Condrieu.

> 198 T de fourrages stockés



> L'utilisation des surfaces

18 ha (PN)		Foin 1° coupe		Foin 2° coupe			
12 ha (PME)		Foin 1° coupe		Foin 2° coupe		Foin 3° coupe	
	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct

Le potentiel agro-climatique de l'exploitation et les pratiques culturales permettent un rendement en foin de 7 T brut (6 T de MS) sur les prairies temporaires et de 6 T brut sur les prairies naturelles. 3 coupes de foin sont ainsi réalisées sur les prairies temporaires et 2 coupes sur les prairies permanentes.

L'apport d'engrais sur les prairies permet de sécuriser les rendements.

Le fumier peut être composté. Il est épandu sur les céréales et sur quelques hectares de prairies (10 à 20 T / ha)

LES EQUIPEMENTS

Le bâtiment et l'installation de traite

Les animaux sont logés dans un bâtiment avec couloir central pour faciliter le travail d'alimentation.

Les adultes disposent de 2 m² d'aire paillée chacun.

La salle de traite comporte 2 quais (16 ou 32 places) avec 16 griffes. Un système de décrochage automatique a été installé pour faciliter le remplacement du trayeur et éviter la surtraite.

LE TRAVAIL

L'exploitation est conduite par une personne seule (une UMO). En période de mises bas et de fénaison, le bénévolat familial ou un salarié temporaire est cependant nécessaire pour que le travail puisse être réalisé dans de bonnes conditions.

Le travail sur l'exploitation se répartit :

- **2 760 heures de travail d'astreinte** (dont 300 h de bénévolat sur l'année), soit en moyenne sur l'année 6,7 heures par jour à consacrer à l'atelier caprin. On observe un pic de travail d'astreinte au moment des mises bas avec près de 18 heures de travail quotidien. En dehors de cette période, en moyenne, 6 heures de travail sont nécessaires.
- **70 jours de travail de saison** dont 10 jours pour le troupeau (curage, manipulations, ...), 50 jours pour les surfaces fourragères et

Le matériel

L'exploitation dispose de :

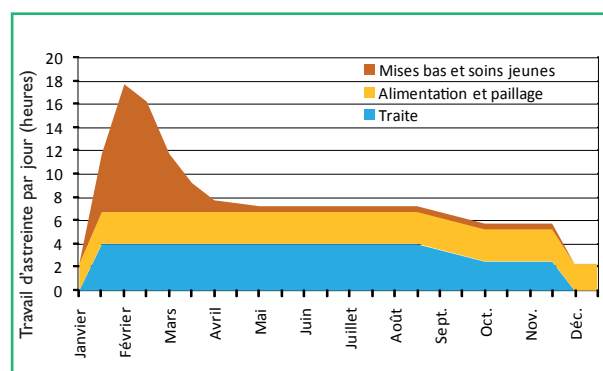
- de 2 tracteurs ; le premier est affecté aux travaux sur les surfaces, le second équipé d'un chargeur est réservé pour le travail en bâtiment,
- d'une chaîne de fénaison complète et performante avec presse balle ronde.

Les travaux de labour et de moisson sont réalisés par CUMA ou entreprise.

10 jours pour les céréales. La période des foins (mai à septembre) représente un pic de travail.

La souplesse de l'exploitation, approchée au travers du temps disponible calculé (TDC) est moyenne ; elle atteint les 600 heures.

> Répartition du travail d'astreinte sur l'année



FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME

Pour réussir

La réussite de ce système repose sur :

- Une bonne autonomie alimentaire : l'élevage ne doit pas acheter de fourrages,
- Une bonne maîtrise de la reproduction et de la conduite du troupeau. Les animaux improductifs sont réformés.

Perspectives

Une amélioration du revenu est possible par :

- une bonne maîtrise technique,
- une bonne maîtrise des charges opérationnelles,
- l'optimisation des investissements.

😊 Forces

- Système qui laisse de la souplesse au niveau du temps de travail (sauf en période de mises bas et de fénaison).

☹ Faiblesses

- Investissements importants,
- Système fragile au niveau des fourrages : tous achats d'aliments (foin, concentrés) mal maîtrisés vont pénaliser l'EBE.

CAS TYPE CAP LAIT SPÉ-RA03

CAPRINS LIVREURS DE LAIT SPÉCIALISÉS EN ZÉRO PÂTURAGE AVEC DES MISES BAS DE SAISON

I UMO, 36 ha, 170 chèvres, 153 000 l de lait

Résultats économiques de l'exploitation en euros - I UMO

(conjoncture 2009 - exploitation au bénéfice réel)

%/PB	LES PRODUITS	104 901 €
90 %	Produits caprins	94 665 €
	Lait	92 718 €
	• 153 000 litres à 606 €/1 000 litres	
	Viande	1 947 €
	• 45 Réformes à 7 €	315 €
	• 204 chevreaux à 8 €	1 632 €
0,5 %	Produits végétaux	382 €
	• Paiement couplés 6 ha à 63,74 €	382 €
9,5 %	Paiements découplés	9 854 €
	• ICHN 36 ha à 158 €	5 688 €
	• PHAE	0 €
	• DPU 36 ha à 106 €	3 816 €
	• Modulation	350 €
LES ANNUITÉS		23 221 €
LE REVENU DISPONIBLE		14 067 €
		pour vivre et autofinancer

%/PB	LES CHARGES	67 613 €
33,5 %	Charges opérationnelles	34 821 €
27,5 %	Charges animales	28 701 €
	• Maïs 15,8 tonnes à 200 €	3 160 €
	• Concentrés azotés 19,8 tonnes à 390 €	7 722 €
	• Concentrés jeunes 7,8 tonnes à 280 €	2 184 €
	• CMV 170 chèvres à 7 €	1 190 €
	13 % soit Alimentation	14 256 €
	• Poudre de lait 1,5 tonne à 1 850 €	2 775 €
	• Paille litière 32 tonnes à 70 €	2 240 €
	• Frais vétérinaire 170 chèvres à 9 €	1 530 €
	• Contrôle laitier 170 chèvres à 17 €	2 890 €
	• Frais de reproduction 60 IA à 41 €	2 460 €
	• Divers 170 chèvres à 15 €	2 550 €
	14 % soit Frais d'élevage	14 445 €
6 %	Charges végétales	6 120 €
	• Engrais prairies 30 ha à 90 €	2 700 €
	• Implantation prairies 6 ha à 200 €	1 200 €
	• Frais de culture orge 6 ha à 320 €	1 920 €
	• Divers	300 €
31 %	Charges de structure	32 792 €
	Hors amortissement et frais financiers	
	• Foncier (fermage + entretien)	4 672 €
	• Charges sociales	7 290 €
	• Bâtiment (location + entretien)	3 230 €
	• Matériel	5 700 €
	• Carburants, déplacements	3 850 €
	• Autres (assurances, eau, électricité,...)	8 050 €
35,5 % L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		37 288 €
LES AMORTISSEMENTS		14 698 €
LES FRAIS FINANCIERS		3 656 €
LE RÉSULTAT COURANT		18 934 €

Options retenues pour ce cas type :

- Le montant des DPU retenu est dans le bas de la fourchette de ce qui est observé sur la région,
- les surfaces et le bâtiment sont en location,
- les annuités ont été calculées sur la base de prêts JA zone de montagne.

Perspectives pour 2010

La baisse annoncée du prix du lait, la hausse du prix des aliments et de l'énergie va peser sur le résultat. Le système va pouvoir bénéficier de la DPU herbe et de la prime à la chèvre.



Les indicateurs économiques

Résultats technico-économiques de l'atelier

- Marge brute atelier caprin 59 844 €
- soit par chèvre 352 €
- soit pour 1 000 litres 391 €

La marge brute représente 63% du produit caprin

Capital d'exploitation 194 700 €

- Aménagement bâtiment et stockage 60 000 €
- Matériel de traite 32 000 €
- Matériel agricole 50 000 €
- Cheptel 52 700 €

Autres indicateurs économiques

- EBE par UMO familiale 37 288 €
- Revenu disponible par UMO familiale 14 067 €
- Charges de structure par chèvre 193 €
- Annuités sur produit 22 %
- Annuités sur EBE 62 %

Sensibilité du système

L'excédent brut d'exploitation varie de :

- 5 151 € soit 13,8% pour une variation de 50 litres de lait par chèvre.
- 2 295 € soit 6,2% pour une variation de 15 €/1000 litres du prix du litre de lait de chèvre.
- 1 347 € soit 3,6% pour une variation de 30 €/tonne de concentrés (et poudre de lait) achetés.

VOS CONTACTS DANS LES DEPARTEMENTS :

Philippe ALLAIX - Chambre d'Agriculture 42

Tél : 04 77 91 43 03

philippe.allaix@loire.chambagri.fr

Anne EYME-GUNDLACH - Chambre d'Agriculture 26

Tél : 04 75 43 29 53

aeymegundlach@drome.chambagri.fr

COORDINATION REGIONALE :

Christine GUINAMARD - Institut de l'Elevage

Tél : 04 92 72 32 08

christine.guinamard@inst-elevage.asso.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Elevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a reçu l'appui financier de France AgriMer et du Casdar



Septembre 2010

Document édité par l'Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.inst-elevage.asso.fr - ISBN : 978-2-84148-979-4 - PUB IE : 00 10 50 031